

222C1962  
FR0013030152-FS0626

29 juillet 2022

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**LA FRANCAISE DE L'ENERGIE**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 juillet 2022, M. Frédéric Durr a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 24 mars 2022, le seuil de 10% du capital de la société LA FRANCAISE DE L'ENERGIE et détenir, à cette date, 515 638 actions LA FRANCAISE DE L'ENERGIE représentant autant de droits de vote, soit 9,98% du capital et 7,46% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total d'actions de la société LA FRANCAISE DE L'ENERGIE.

Le déclarant a précisé détenir, à ce jour, la même participation en capital et droits de vote.

\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 5 164 248 actions représentant 6 909 599 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.